Accusé de réception en préfecture 067-216702480-20240409-COMM20240406-DE Date de télétransmission : 12/04/2024 Date de réception préfecture : 12/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Sélestat-Erstein



COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2024

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers

élus: 19

Vu

Conseillers en fonction: 18

Conseillers présents : 14

Conseillers absents: 4

Secrétaire de séance : M. Nicolas GUTH

Date de convocation: 28 mars 2024

Membres présents: Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier

MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne

WEBER.

Membres absents excusés: Mmes Monique DELL, Marie Hélène GOEPP,

Françoise KOELL, Carole PEYNET.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la

séance.

Délibération n° COMM20240406

Objet : Demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du FONDS COMMUNAL ALSACE pour l'isolation thermique du bâtiment situé au 8 rue Clémenceau – modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle le projet d'isolation thermique du bâtiment situé au 8 rue Clémenceau, qui accueille une Micro-Crèche et un local où se réunit la Communauté de Paroisse, consistant à poser de nouvelles fenêtres ainsi que des volets roulants et de nouvelles portes, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 35 953,45 € HT soit 43 144,14 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au titre du Fonds Communal Alsace qui a vocation à aider les communes à financer les investissements indispensables à la vie locale dans la limite de trois projets au maximum, pour un montant plafond de subventions cumulées de 100 000 euros, sur la période 2022-2025. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de déposer la demande de mobilisation de la subvention.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 29/07/2024

Date prévisionnelle de fin des travaux : 09/08/2024

le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 alinéa 26,

- Vu la délibération n° COMM20230404 du 4 avril 2023 approuvant le Contrat de Territoire Centre Alsace avec la CEA,
- Vu la délibération n° COMM20240207 du 6 février 2024 approuvant la réalisation du projet et le plan de financement de celui-ci,

Considérant la volonté de la Commune de renforcer l'isolation thermique du bâtiment situé au 8 rue Clémenceau par la rénovation des fenêtres, volets et portes afin de réduire les consommations en énergie et améliorer le confort des usagers,

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement au vu de récents renseignements complémentaires,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la CEA au titre du Fonds Communal Alsace et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement annexé à la présente délibération,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui lui incombe, soit un minimum de 20% du montant total,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme, Krautergersheim, le 11 avril 2024

Le Maire, René HOELT

La Secrétaire de séance, Nicolas GUTH

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : https://www.telerecours.fr/